

Les illégalités femmes -hommes persistent et s'aggravent

- Disparité de 25 % en moyenne entre les salaires des femmes et des hommes.
- De mieux en mieux formées, les filles continuent pourtant à trouver majoritairement des emplois dans les secteurs "féminisés". Comme les secteurs des services aux personnes et à domicile constitués pour plus de trois-quarts de femmes.

Le temps partiel a triplé en 20 ans

-Ces secteurs se caractérisent par la précarité de l'emploi, des salaires et le recours massif au temps partiel imposé. Près de la moitié des assistantes maternelles et des secrétaires, plus de la moitié des salariées du nettoyage et du commerce sont à temps partiel.

Encouragé par les pouvoirs publics à coups d'exonération de cotisations sociales, le temps partiel, a 85 % féminin a explosé au cours des vingt dernières années pour atteindre 4 millions de salariées en 2002. Le Collectif national pour les droits des femmes a mené campagne contre le temps partiel imposé, obtenant la fin des exonérations de 30 % de cotisations patronales. Mais sans effet rétroactif et avec maintien des exonérations sur les bas salaires.

- La loi Aubry sur les 35 heures a permis des avancées, en particulier en limitant le recours anarchiques aux heures complémentaires et en instaurant la priorité pour l'embauche à temps plein. Mais elle a aussi permis l'annualisation des temps partiel. De plus en plus soumises, comme dans le commerce, à une grande flexibilité des horaires et à des ouvertures tardives et dominicales, les salariées à temps partiel vivent sous le double désavantage de semaines de travail "en miettes" et d'un sous-salaire. Socialement construit comme féminin, le temps partiel rend impossible la gestion de son temps, particulièrement dans le cas des familles monoparentales. La fameuse « conciliation » prônée par ses défenseurs n'est qu'un leurre. Cette politique de l'emploi est accentuée par une politique familiale basée sur le congé parental, l'Allocation parentale d'éducation et l'individualisation croissante des modes de garde d'enfants, qui vise à inciter les femmes à faibles revenus à quitter le monde du travail. Pourtant, les femmes sont de plus en plus nombreuses à être salariées et de plus en plus décidées à le rester.

- Le temps partiel est marginal et choisi, parce qu'accompagné de garanties, dans les professions de l'encadrement, où les femmes occupent désormais 30 % des postes. Cette conquête de bastions réputés masculins - médecine, journalisme, magistrature - ne doit pas masquer pour autant les inégalités de salaires ainsi que l'absence des femmes aux plus hautes fonctions de direction.

80 % des travailleurs pauvres sont des travailleuses

Réputées "inactives", les chômeuses sont parfois découragées de s'inscrire sur les listes de l'ANPE.

Déjà pas ou peu indemnisées, la situation des chômeuses risque encore de s'aggraver avec le dernier accord UNEDIC qui prévoit une baisse de rémunération et de durée d'indemnisation.

Sur fond de mondialisation, la tendance est à la paupérisation, particulièrement pour les femmes.

Nous exigeons

- La réelle mixité des filières d'enseignement
- La revalorisation des métiers féminisés.
- La suppression de toutes les exonérations sur les bas salaires et le temps partiel.
- De vrais contrats de travail, à temps plein et à durée indéterminée, sans flexibilité ni annualisation,

- Des mesures contraignantes pour l'égalité professionnelle (salaires, statuts ...) et contre les discriminations.
- Des crèches collectives en nombre suffisant,
- Un service public d'accueil de la petite enfance, gratuit et regroupant tous les modes de garde.
- Une campagne médiatique contre les stéréotypes sexistes, et pour le partage des tâches.
- Le droit à un congé parental d'éducation de 1 an, pris à égalité par le père et la mère, payé 80 % du salaire, avec obligation de réembauche.
- Les congés pour enfants malades partagés entre le père et la mère.